MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Département des Pyrénées Atlantiques

SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR

PA2026PNEU

SERVICES ET FOURNITURE DE PNEUMATIQUES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(procédure adaptée)

Mardi 24 novembre 2026 à 22 heures

Article 1 : collectivité contractante

SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR
300 zone des Barthes
64 160 SEVIGNACQ

Article 2 : objet de la consultation

Le Présent marché a pour objet la fourniture de prestations d'entretien et de remplacement de pneumatiques

Article 3 : durée du contrat

Le marché prendra effet à compter du 1er janvier 2027 puis sera renouvelable 2 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 3 ans.

Article 4 : conditions du marché

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

En cas de groupement, le groupement solidaire est exigé.

L'unité monétaire de compte pour conclure le marché est l'Euro.

Article 5 : **répartition en lots**

Il n'y a pas de lots

Article 6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date de remise des offres.

Article 7 Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées.

Article 8 : retrait du dossier de consultation

Le Dossier de consultation pourra être téléchargé sur le site https://demat-ampa.fr

Article 9 : Mémoire explicatif

Le candidat fournit avec sa proposition un mémoire technique qui explicite les conditions de réalisation des forfaits carte grises et présente sa société.

Le mémoire descriptif proposé par le candidat et accepté par le SIECTOM sera annexé au contrat.

Article 10. remise des offres

Les candidats transmettent leur offre sous forme dématérialisée sur https://demat-ampa.fr

en se munissant de la référence de la consultation qui est **PA2026PNEU**

avant le :

Mardi 24 novembre 2026 à 22 heures

Les candidats devront fournir un dossier comprenant :

- Au titre de la candidature :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

- Une lettre de candidature **impérativement sous la forme d'un imprimé DC1**
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Capacité technique et professionnelle

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Si le candidat se présente en groupement, chacun des membres doit remettre une déclaration du candidat reprenant l'ensemble des éléments ci-dessus.

- Au titre de l'offre :

- **L'acte *d'engagement***
- **Un courrier d'habilitation du mandataire par ses co-traitants le cas échéant ;**
- **Le cahier des clauses particulières (C.C. P.) cahier à accepter sans aucune modification et les annexes complétées (notamment tarification des pneumatiques)**
- **Le bordereau des prix daté et signé**

Documents complémentaires à fournir par le candidat attributaire

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, s'ils sont pressentis au terme de la procédure, ils devront, pour être retenus, fournir obligatoirement, dans le délai imparti, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents en matière d'impôts et de cotisations sociales.

Article 11 : classification vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV):

50116500 services de réparation de pneus, y compris montage et rééquilibrage

Article 12 : jugement des offres

Les critères de choix sont pondérés de la façon suivante :

1. Valeur technique (55%) : organisation du service carte grise et des prestations
2. Prix des prestations (45%)

Les litiges relatifs au présent contrat sont portés devant le tribunal administratif de PAU :

Tribunal administratif de Pau
Villa Noulibos – 50 cours Lyautey
BP 543
64 010 PAU CEDEX
Siret : 17640002600017
Url : https://pau.tribunal-administratif.fr

Tél : 05 59 84 94 40 fax 05 59 02 49 93 e-mail : greffe.ta@juradm.fr

Article 14 : renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats pourront poser leurs questions sur https://demat-ampa.fr